

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « A » DU PERMIS DE CONDUIRE

AUTO-MOTO-ÉCOLE LES ARCADES

-Zone Commerciale-

85 RUE RAYMOND POINCARÉ
54136 BOUXIERES-AUX-DAMES



Passerelle A2vA

Cette formation s'adresse aux personnes titulaires du permis A2 (au minimum depuis 2 années), qui souhaitent conduire, une motocyclette plus puissante et sans bridage comme avec le permis précédent.

La législation oblige le titulaire du permis A2 à avoir **2 années d'expérience** sur un véhicule de catégorie A2 et avoir effectué une **formation obligatoire d'une durée de 7 heures** en établissement de conduite et de sécurité routière.

La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité et possédant la mention 2 roues.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation est délivrée ; cette attestation est obligatoire pour une nouvelle demande de titre (catégorie A) ainsi que pour faire assurer ledit véhicule.

La formation de 7 heures est constituée de 3 phases :

La formation THÉORIQUE : DURÉE DE 2 HEURES

La formation théorique consiste à échanger sur différents thèmes de la sécurité routière tels que :

- L'accidentologie sur la Route et ces conséquences ;
- Les pièges de la Route ;
- Les équipements du véhicule et du motocycliste ;
- Les dangers de l'alcool et des autres substances illicites.

La formation PRATIQUE HORS-CIRCULATION : DURÉE DE 2 HEURES

La formation pratique hors-circulation (sur piste privée) doit vous permettre de maîtriser votre véhicule et de vous y adapter, par le biais des différents exercices (avec et sans passager) effectués avec votre formateur et notamment :

- Prise en mains du véhicule ;
- Accélération ;
- Freinages ;
- Tenir l'équilibre avec ou sans passager.

Chaque cyclomotoriste aura une motocyclette de catégorie « A ».

La formation PRATIQUE EN CIRULATION : DURÉE DE 3 HEURES

La formation pratique en circulation doit vous permettre de pouvoir conduire en toute sécurité en agglomération et hors-agglomération :

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des candidat(e)s, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre cyclomotoristes.

Dans le véhicule suiveur prend place l'enseignant (ECSR), installé au poste de conduite, en liaison avec le cyclomotoriste élève, ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situations d'écoute pédagogique.

Chaque élève effectuant 30 minutes au maximum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.